

## Formations DIF / Réunions d'information

### Décembre 2022 et 1<sup>er</sup> semestre 2023

Les formations DIF organisées par l'AMF46 peuvent être prises en charge par la Caisse des dépôts et consignations (dans la limite de l'enveloppe annuelle DIF de l' élu) pour les maires, adjoints, conseillers municipaux, ainsi que pour les présidents d'intercommunalité.

Les réunions d'information organisées par l'AMF46 sont gratuites et ouvertes à tous les élus des communes et intercommunalités, sur inscription.



Formations DIF élus - Durée : 1 journée – Effectif max. : 15 participants



Réunions d'information – Effectif max. : 150 participants

*Les dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année.*

Dates prévisionnelles	THEMES	LIEU	DUREE	EFFECTIF
Lundi 12 décembre 2022	Mi-mandat : recul, enseignement et nouvelles priorités pour sa collectivité	CDG46 - Pradines	6h	15
Jeudi 15 décembre 2022	Elaborer le budget de sa commune	CDG46 - Pradines	6h	15
Jeudi 19 janvier 2023	Elaborer le budget de sa commune	CDG46 - Pradines	6h	15
Vendredi 20 janvier 2023	Analyse financière des collectivités	CDG46 - Pradines	6h	15
Jeudi 26 janvier 2023	Réunion d'information AMF46 : La commune et les animaux	Soulomès	3h	150
Mardi 14 février 2023	Mettre en œuvre la transition écologique sur son territoire	La Chartreuse - Cahors	6h	15
Jeudi 17 mars 2023	Réunion d'information AMF46 : Statut de l' élu	Soulomès	3h	150
Mardi 21 mars 2023	Prévention des risques et gestion de crise	CDG46 - Pradines	6h	15
Jeudi 6 avril 2023	Les pouvoirs de police du maire en matière d'immeubles (biens vacants et sans maître, biens en état manifeste d'abandon, mise en sécurité des immeubles...)	CDG46 - Pradines	6h	15
Mardi 18 avril 2023	Prise de parole en public	CDG46 - Pradines	6h	10
Jeudi 11 mai 2023	Législation funéraire et gestion des cimetières	La Chartreuse - Cahors	6h	15
<i>Date à définir</i>	Réunion d'information AMF46 : financer son projet	Soulomès	3h	150
<i>Date à définir</i>	Les chemins ruraux	CDG46 - Pradines	6h	15

► **Tarif des journées de formation :**

- 300 €, si effectif 15 personnes
- 350 €, si effectif 10 personnes

**Prise en charge possible dans le cadre du DIF élu  
ou des crédits formation de la collectivité.**

## **Vous souhaitez vous préinscrire à une formation ?**

Le droit individuel à la formation des élus (DIF) est financé par un fonds alimenté par les prélèvements sur vos indemnités de fonction. Ce fonds est géré par la Caisse des dépôts et consignations.

**Les formations DIF peuvent être prises en charge pour les maires, adjoints et conseillers municipaux, même si ces derniers ne cotisent pas.**

Vous souhaitez vous préinscrire à une formation dans le cadre de votre DIF ? Vous pouvez nous contacter au 05 65 31 89 91 ou vous préinscrire directement :

- à partir du lien contenu dans l'invitation qui a été adressée à la commune ;
- à tout moment, à partir de votre espace adhérent sur le site de l'AMF46 (rapprochez-vous de votre secrétariat de mairie pour obtenir les codes de connexion).

## **Vous souhaitez vous inscrire à une réunion d'information ?**

Les réunions d'information sont ouvertes et gratuites pour l'ensemble des élus des communes adhérentes de l'AMF46.

Pour vous inscrire, deux possibilités :

- en cliquant sur le lien contenu dans l'invitation qui a été adressée à la commune ;
- en vous connectant à l'espace adhérent de la commune sur le site de l'AMF46 (rapprochez-vous de votre secrétariat de mairie pour obtenir les codes de connexion).